

## **Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)**

**Sujet:** Consultation sur les modifications proposées pour renforcer le Règlement sur la protection des passagers aériens

**Nom:** Daniel Daniel Gaudet

**Date:** 2023-07-11

**<Partie non divulguée>** La croisière à coûter 2000\$ par personne alors, dans la loi ils devrait y être ajouter la responsabilité au compagnie aérienne d'être responsable pour les pertes total de ce genre de vacance. D'ailleurs la croisière à été acheté par l'entremise de vacances air Canada avec le vol offert par eux donc je me considérais en sécurité si justement quelque chose du genre arriverait.